

Comment organiser le transport pendant l'épidémie de coronavirus ?

Dans les véhicules de société, il convient aussi de respecter les règles de distanciation sociale et d'hygiène. Voici quelques conseils pour vous aider :

- Limitez les déplacements au strict nécessaire.
- Déplacez-vous de préférence seul(e) à bord du véhicule. Essayez de toujours veiller à ce que la même personne utilise le même véhicule.
- Vous pouvez demander au collaborateur d'utiliser sa voiture privée jusqu'à son lieu de travail.
- A défaut, le véhicule doit être nettoyé et désinfecté lors du changement de conducteur. Pensez plus particulièrement à tout ce que celui-ci touche en conduisant : poignées de porte, volant, tableau de bord, changement de vitesse, frein à main...
- Si vous devez malgré tout vous déplacer à 2, le passager doit s'asseoir derrière, en biais par rapport au conducteur, pour garantir une distance d'au moins 1,5 m.
- Pour les déplacements à 2, faites en sorte qu'il s'agisse toujours du même conducteur et du même passager.
- Aérez régulièrement le véhicule. Si possible, roulez avec les fenêtres ouvertes.
- Nettoyez fréquemment l'intérieur et les poignées de la voiture.
- Les collaborateurs qui font partie du groupe à risque (patients cardiaques, pulmonaires, néphrétiques, asthmatiques, diabétiques...) doivent rester seuls à bord.
- Si nécessaire, utilisez en complément un masque buccal en présence d'autres personnes dans le même véhicule.

Pensez à d'autres moyens de transport :

- **En transports publics (bus/train/tram) :** moyennant le respect des règles de distanciation.
 - Le port d'un masque buccal ou d'un moyen alternatif qui recouvre le nez et la bouche est obligatoire dans les transports en commun
 - Ne vous asseyez pas à côté d'un autre passager.
 - Si possible, laissez une banquette entre deux personnes.
 - Ne touchez pas inutilement les clenches, poignées, barres, boutons, poubelles...
 - Portez de préférence des gants. A défaut, lavez-vous les mains à votre arrivée ou désinfectez-les.
 - Achetez un billet numérique.
 - Evitez tout contact avec le conducteur.
 - Respectez la distanciation sociale sur le quai, à l'arrêt de bus, sur le quai d'embarquement...
- **Information spécifique pour le train :**
 - A partir du 4 mai et dès l'âge de 12 ans, le port d'un masque buccal ou d'un moyen alternatif qui recouvre le nez et la bouche est obligatoire dans les transports en commun, les gares, les quais et à bord des trains.
 - Essayer d'étaler le plus possible les déplacements et de parcourir les trajets en dehors des heures d'affluences.
 - Les fréquences de nettoyage des trains et des gares sont augmentées en accordant une attention particulière aux surfaces avec lesquelles les voyageurs sont en contact telles que les tablettes, les poignées, les distributeurs automatiques de tickets, ...
 - Il est vivement conseillé d'éviter au maximum de toucher les surfaces.
 - Le voyageur peut toujours acheter son titre de transport aux guichets, aux distributeurs automatiques de tickets ...
 - Toujours tenir compte de la distance sociale de sécurité d'au moins 1,5 mètres entre vous et votre prédécesseur lorsque vous faites la file au guichet.

- Lors de l'utilisation du distributeur de tickets, porter des gants ou utiliser un objet (stylo à bille, stylo tactile, coton tige,...) pour payer via le terminal. Il est également possible de payer au moyen « du système de paiement sans contact ».
- D'autres canaux sont également disponibles tels que le site web, l'application SNCB,... avec lesquels vous pouvez acheter un ticket rapidement et de manière sûre.
- Un conseil : Vous utilisez souvent les transports en commun? Consultez le site web de la SNCB pour prendre connaissance des dernières recommandations.
- **A vélo (électrique), scooter, trottinette (électrique)**
 - Vérifiez leur état (feux, pneus, freins...) pour éviter tout problème en cours de route.
 - Veillez à ce que la batterie soit chargée.
 - Abri à vélos :
 - Essayez de ne pas entrer en contact avec d'autres vélos ni le râtelier.
 - Lavez-vous les mains ou désinfectez-les après avoir touché la porte d'entrée de l'abri à vélos.
 - Faites attention à l'hygiène des moyens de transport à partager comme les trottinettes, les vélos ou les scooters, p.ex. le guidon, la sonnette, les freins, la selle, etc. Nettoyez avec une ou plusieurs lingettes désinfectantes avant l'utilisation et lavez-vous surtout les mains après l'utilisation du moyen de transport.
- **A pieds :**
 - Lors de vos déplacements, respectez la distanciation sociale vis-à-vis :
 - Des autres usagers de la route que vous croisez.
 - De vos collègues.
 - Des personnes aux passages pour piétons.
 - Des personnes qui vous précèdent.
 - Ne touchez rien lors de vos déplacements.
 - Lavez-vous les mains ou désinfectez-les après votre déplacement.

Ce document a été rédigé le 11/05/2020 sur base des mesures en vigueur à cette date.

Il contient des mesures générales intersectorielles, dont l'applicabilité doit être examinée en fonction de la situation spécifique de l'entreprise.